

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

LE VÉLODROME DE LA TÊTE-D'OR

Une bonne nouvelle arrivait, il y a quelques semaines, aux oreilles de nos concitoyens soucieux de la beauté de notre ville : le Vélo-drome de la Tête-d'Or allait disparaître. Nos regards ne seraient donc plus choqués, à l'avenir, par ces constructions hétéroclites et ces palissades délabrées qui faisaient tache dans l'harmonieux ensemble du Parc, donnant à nos visiteurs une piètre idée de notre bon goût. Cette joie fut malheureusement de courte durée et, presque immédiatement, on annonçait que, pour éviter les frais d'une remise en état, on projetait d'installer à cet emplacement un terrain de jeux et de sports. Et alors ce serait non plus une démolition, mais bien une restauration des constructions actuelles et la consécration définitive d'un provisoire qui n'a cependant que trop duré.

On peut à bon droit s'étonner que l'on en vienne aujourd'hui à réédifier des barrières qui tombent en ruine, en prenant sur le domaine de tous pour en faire jouir quelques privilégiés. Cette décision, si jamais elle était prise, conduirait à la désaffectation d'une des parties les plus pittoresques de notre Parc : nous ne pouvons croire que l'on veuille en venir là.

Favoriser les sports est assurément une œuvre utile, mais, pour y arriver, il n'est point besoin de consolider un vélodrome qui n'aurait jamais dû être établi en pareil endroit et qui est mort et bien mort, n'étant plus au niveau du progrès moderne. Et, si l'on veut vraiment créer un parc sportif, il est facile de trouver des emplacements en dehors de la Tête-d'Or, emplacements qui seraient plus vastes et plus commodes.

La raison d'économie ne peut être sérieusement envisagée : à qui ferait-on croire que la transformation projetée ne coûterait rien ? Notre ville n'est-elle pas d'ailleurs assez riche pour conserver intact notre Parc et entretenir au moins ce que nous ont légué nos pères ?

Enfin, si l'on entrerait dans cette voie de créer des terrains sportifs au Parc, il n'y aurait plus de raison pour ne pas y installer, demain, un enclos de tennis, de football et de golf : nous y avons déjà trop de constructions parasites, et il n'est que temps de s'arrêter.

Laissons donc notre Parc comme il doit être : un lieu de repos et de promenades pour tous. Que la grande île, débarrassée de sa piste et de ses clôtures, redevienne ce qu'elle était autrefois, une prairie ombreuse et pittoresque ouverte aux ébats des petits et des grands. Pas de murs, ni de barrières à tourniquets à la Tête-d'Or : le Parc à tous, le Parc aux Lyonnais.

A. PALLIÈRE.

CONSTRUCTION DE MAISONS A BON MARCHÉ A LYON

Le Comité de Patronage des Habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale de l'arrondissement de Lyon vient d'ouvrir, pour la construction de maisons individuelles et de maisons collectives à bon marché, un concours d'architecture, dont le programme peut être obtenu dans les bureaux de la Préfecture du Rhône, 1^{re} division.

Nous ne saurions trop faire appel aux intéressés et il nous suffira de leur signaler tout l'intérêt de cette tentative de décentralisation, pour que les candidats y soient nombreux ;

c'est en effet le premier concours ouvert en province pour les habitations collectives, et, comme l'habitation collective est la véritable solution du problème de l'habitation à bon marché, dans une agglomération de l'importance de celle de Lyon, nous serions heureux de voir cette initiative couronnée du même succès que celui obtenu à Paris par le concours Rothschild.

Les architectes pourront s'entendre avec les Sociétés coopératives ou les Sociétés anonymes, propriétaires de terrains ou désirant en acquérir, pour l'utilisation de ces terrains dans leurs projets.

BANQUET

DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE LYON

Le banquet que la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon donnait le 10 février, comme tous les ans, dans les somptueux salons de l'Hôtel de l'Europe, servait en même temps de conclusion à l'Assemblée générale de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, qui avait, durant deux jours, tenu de laborieuses séances auxquelles avaient pris part les délégués des diverses Chambres régionales.

Les invités et de très nombreux adhérents étaient aimablement reçus par M. C. Pétavit, président de la Chambre syndicale, et M. Berliet, président de la Fédération. L'entrée dans la salle du banquet est saluée par la *Marseillaise*, exécutée par la Fanfare des Peintres-plâtriers, dirigée par M. Souvignet, qui, pendant le cours du repas, a charmé les assistants par plusieurs morceaux brillamment rendus et chaleureusement applaudis.

Après avoir présenté les excuses de MM. Cazeneuve, sénateur ; Brumard, Justin Godart, Fort, Marietton, Rognon, députés ; Duboin, Salle, conseillers prud'hommes ; Porte, Brizon, Serlin, Busquet, Viallon, Joanny Pey, Poitout de la *Construction Lyonnaise* ; Gagnieu, Taithe, Jacquet, conseiller municipal, avocat-conseil de la Chambre syndicale, retenu par la maladie, etc., M. le président PÉTAVIT a pris la parole en ces termes.

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Messieurs et chers Collègues,

Pour la deuxième fois, j'ai l'honneur de présider le banquet annuel de notre grande et déjà ancienne Chambre syndicale : cet honneur, je le dois tout entier à mes collègues, qui ont bien voulu, pour la troisième année, m'accorder toute leur confiance en me nommant à la présidence. Soyez persuadés, mes chers Collègues, que tous mes efforts tendront à mériter cette confiance.

Mon premier devoir, en prenant la parole, sera de saluer M. le Préfet du Rhône, et de le remercier d'avoir bien voulu, pour quelques instants, abandonner la Préfecture pour venir au milieu de nous, rehausser par sa présence l'éclat de notre fête annuelle. Aussi lui en sommes-nous très reconnaissants et le prions-nous d'agréer l'expression de toute notre gratitude.

Nous savons, Monsieur le Préfet, combien vous vous intéressez aux diverses corporations du bâtiment ; nous savons que, toutes les fois qu'il y a lieu d'encourager les œuvres fondées par ces corporations, nous pouvons compter sur vous. Encore une fois, laissez-nous vous adresser nos plus sincères remerciements.

Je salue M. le Maire de Lyon, qui a bien voulu faire trêve à ses si nombreuses occupations, pour venir nous montrer combien il s'intéresse à notre Chambre syndicale et à tous ses membres : nous savons que vous êtes toujours présent partout où il y a des œuvres à encourager et la bonne parole à apporter ; aussi, permettez-nous de vous exprimer toute notre gratitude et notre plus vive reconnaissance.

Monsieur le Maire, votre œuvre est déjà bien grande et grandit tous les jours : vous nous avez dotés d'un règlement de voirie très large, qui laisse à nos architectes et à nos constructeurs lyonnais la plus grande latitude pour développer leurs talents. Aussi espérons-nous que l'art et l'esthétique dans notre grande ville auront tout à gagner à ce nouveau règlement.

Vous avez déjà donné un commencement d'exécution au vaste programme de travaux communaux que, d'accord avec votre Conseil municipal, vous avez conçu.

Plusieurs groupes scolaires, le lycée des garçons, les nouveaux abattoirs, le monument crématoire, deux ponts et, enfin, la maison de la Mutualité ont été adjugés, en même temps que de très importants lots de travaux de voirie, et sont en construction ; de nombreux travaux restent encore à mettre en adjudication, et ce grand programme est à peine commencé que, déjà, vous en élaborez un autre, comportant la construction d'hôpitaux modernes, et, d'accord avec l'Administration des Hospices et les services médicaux et chirurgicaux, vous mettez tout en œuvre pour nous doter d'hôpitaux modèles, où tout le confort et l'hygiène modernes seront réunis, pour le plus grand bien de la science et de nos pauvres malades.

La construction de ces nouveaux hôpitaux vous permettra la désaffectation de notre vieil Hôtel-Dieu, qui fut pendant bien longtemps, cependant, un modèle du genre, et permettra aussi d'assainir le quartier de l'Hôtel-Dieu, en lui donnant plus d'air et d'espace.

Ces vastes programmes feront honneur à votre Administration, en même temps qu'ils procureront du travail pendant de nombreuses années aux ouvriers du bâtiment lyonnais.

Nous savons aussi combien vous vous intéressez à la grande question de l'apprentissage, et quelles sont vos vues pour faciliter la solution de ce grave problème.

Monsieur le Maire, le Président de la Chambre syndicale vous a déjà demandé tant de choses qu'il ne sait s'il ne deviendra importun en vous en demandant d'autres ; mais, connaissant votre bon cœur, il sait que vous voulez toujours donner satisfaction aux demandes qui vous sont faites avec justice et loyauté, il se risquera sûrement à vous demander encore beaucoup de choses qui lui paraîtront pouvoir recevoir satisfaction. Il vous demandera, en outre, de vouloir bien nous aider dans l'élaboration d'une série de prix unique pour tous les travaux du bâtiment ou s'y rapportant, série qui devra servir aussi bien pour les travaux communaux que pour les travaux particuliers.

Pour cela, je vous demanderai, Monsieur le Maire, et d'accord avec les Sociétés d'architectes et de géomètres, de vouloir bien faire nommer une Commission composée de toutes les parties intéressées, c'est-à-dire de votre Service d'architecture, des délégués des Sociétés d'architecture et de géomètres, et, enfin, de délégués de la Chambre syndicale des entrepreneurs, représentant les diverses professions du bâtiment.

Si, comme il est certain, l'accord peut arriver à se faire sur cette série unique, vous aurez rendu un grand service à tous : Administrations, particuliers, architectes, géomètres et, enfin, entrepreneurs.

J'aurais beaucoup d'autres choses à vous demander, mais ce n'est ni le lieu ni l'heure de vous formuler ces demandes.

Vous avez fait beaucoup pour notre Chambre syndicale, et permettez-moi, Monsieur le Maire, au nom de tous mes collègues, de vous adresser une fois encore nos plus sincères remerciements et l'expression de notre plus vive reconnaissance.

J'adresse à MM. les Présidents du Tribunal et de la Chambre de commerce qui, pour des raisons diverses, n'ont pas pu, ce soir, se rendre à notre invitation, mes plus sincères remerciements pour s'être fait représenter par M. Victor, juge et président de section au Tribunal de commerce, et M. Martial Paufigue, membre de la Chambre de commerce. Vous êtes de la maison, Messieurs, mais laissez-moi vous remercier pour les organisations que vous représentez si dignement.

Je salue M. Sainte-Marie Perrin, représentant le si distingué Président de la Société Académique d'Architecture, que la maladie a empêché d'être parmi nous ce soir, ainsi que MM. Flahaut et Jacquet, présidents de l'Union Architecturale et du Syndicat des architectes, et les remercie sincèrement d'avoir bien voulu accepter notre modeste invitation.

Messieurs et chers Maîtres, permettez-moi de vous rappeler que vous trouverez toujours parmi les membres de notre grand Syndicat des collaborateurs aussi éclairés que dévoués, pour l'exécution des œuvres que vous concevez, et laissez-moi aussi vous adresser une petite requête, qui consiste à vous demander de faire le règlement de nos mémoires dans le plus bref délai possible. La lenteur apportée quelquefois à ces règlements cause le plus grave préjudice au monde du bâtiment ; je suis persuadé, Messieurs, qu'il n'y a qu'à vous signaler ce fait pour qu'il nous soit donné satisfaction.

Comme je le demandais tout à l'heure à M. le Maire, je vous demande aussi, Messieurs, de nous aider à résoudre la question d'une série de prix unique.

Je remercie M. Meysson, architecte en chef de la Ville, d'avoir bien voulu accepter notre invitation ; sa présence au milieu de

nous est une preuve des bons rapports qu'il entretient avec les entrepreneurs travaillant sous ses ordres, et à vous aussi, Monsieur l'Architecte en chef, je demanderai votre concours pour l'élaboration de la série de prix unique.

Je salue M. Perrin, le si dévoué président de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises, qu'il soit le bienvenu parmi nous. Nous connaissons tous le dévouement que vous apportez à cette grande organisation de l'Union, aussi nous vous en sommes très reconnaissants.

Je remercie M. Araud, président de la Chambre syndicale des Propriétés immobilières de Lyon, d'avoir bien voulu accepter notre invitation. Vous vous trouvez là, Monsieur le Président, au milieu d'amis et au milieu d'un grand nombre de vos syndiqués.

A mon ami Rivoire, le si distingué président du Syndicat d'Initiative de Lyon, j'adresse le salut sincère de la Chambre syndicale des entrepreneurs. Nous savons tous, mon cher Président, quelle ténacité et quelle énergie vous mettez à accomplir l'œuvre que vous avez entreprise de mieux faire connaître notre chère ville de Lyon aux étrangers. Nous espérons tous que le plus grand succès couronnera vos efforts.

Je salue M. Bornarel, président honoraire de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, un des fondateurs de cette Fédération ; qu'il soit le bienvenu parmi nous.

Je remercie M. Lang, le si sympathique Directeur de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, qui a bien voulu venir, par sa présence, resserrer les liens qui unissent la Chambre syndicale des entrepreneurs à cette grande Société d'Enseignement professionnel, qui a rendu de si précieux services aux travailleurs de toutes les corporations du bâtiment, et dont un grand nombre, parmi nous, se sont assis sur les bancs de ses nombreux cours ; qu'il me permette de lui rappeler qu'il fut mon professeur de géométrie descriptive et de coupe de pierre pendant les années 1868-1869 et 1869-1870, il y a, hélas ! bien longtemps déjà.

Je salue M. Mazet, le tout dévoué Président de la Société du Double-Mètre, qui rend de si grands services à nos employés et contremaîtres. Nous savons, mon cher Président, que, dans votre Société, nos collaborateurs apprennent à connaître leurs droits en même temps qu'ils apprennent à connaître leurs devoirs.

Je salue nos juges au Tribunal de commerce, MM. Victor, Sapanet et Bénassy. Nous savons, Messieurs, quel cœur vous mettez à remplir vos délicates fonctions, aussi tous vos collègues en sont-ils reconnaissants.

J'adresse nos plus sincères remerciements à nos conseillers prud'hommes, MM. Raffenet, Ribayron, Dufer, Béraud, Duboin, Solle et Séon, pour la façon dont ils remplissent le mandat qui leur a été confié par leurs collègues. Nous savons, Messieurs, combien votre tâche est difficile à remplir, mais, animés du plus sincère dévouement, vous la remplissez à la satisfaction de tous.

J'adresse à nos collègues délégués des Chambres syndicales de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, le salut fraternel de leurs collègues de la Chambre syndicale lyonnaise, et je les remercie d'avoir bien voulu assister à notre banquet annuel et, par là, lui donner un plus grand éclat. Vous pouvez être assurés, Messieurs, que vous trouverez toujours chez vos collègues lyonnais l'accueil le plus bienveillant et le plus sympathique, et je suis certain que vous emporterez un bon souvenir de votre court séjour parmi nous.

Permettez-moi aussi d'adresser à M. Berlie, le si dévoué Président de la Fédération régionale, mes plus sincères félicitations pour la façon magistrale dont il préside aux destinées de cette déjà bien grande Fédération. Nous connaissons toute l'énergie et le dévouement qu'il déploie pour l'accomplissement de cette lourde tâche, nous le prions d'agréer l'expression de la plus vive reconnaissance de tous les Syndicats composant notre Fédération.

Qu'il me soit permis d'adresser à notre sympathique avocat-conseil, M^e Quak, — qui, malgré une grave maladie qui l'a tenu éloigné de nous pendant deux mois, devait être parmi nous ce soir, mais qu'une rechute, sans importance, je l'espère, en tient éloigné, — au nom de tous mes collègues, nos bien sincères remerciements pour les grands services et les bons conseils qu'il prodigue à tous ceux qui vont le consulter.

J'adresse mes plus vives félicitations à la Fanfare des Peintres-plâtriers, pour le concours dévoué qu'elle nous apporte ce soir en nous faisant entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Messieurs, je suis heureux de vous dire qu'après une journée de labeur bien remplie, le travail, chez vous, n'en exclut pas l'art, aussi laissez-moi vous adresser mes sincères remerciements, ainsi qu'à votre sympathique président, M. Ternissier.

Mes chers Collègues, je vous remercie d'être venus aussi nombreux à notre banquet annuel. Vous montrez par là combien vous vous intéressez aux choses syndicales, et permettez-moi de vous répéter ce que je vous disais il y a quelques jours, à notre Assemblée générale ; je vous disais que l'horizon s'assombrissait et qu'il était utile, plus que jamais, de nous unir pour la défense de nos intérêts généraux. Eh bien ! mes chers Collègues, unissons-nous, car l'Union seule fait la Force.

Je remercie la Presse lyonnaise, qui a bien voulu se faire représenter à notre banquet. Nous savons, Messieurs, que nous ne nous adressons jamais en vain à vous, et que les colonnes de vos journaux nous sont toujours largement ouvertes. C'est grâce à votre concours désintéressé que nous pouvons donner assez de publicité aux actes de notre Syndicat. Aussi, Messieurs, nous vous prions d'agréer l'expression de notre vive reconnaissance.

Je remercie particulièrement la presse spéciale du bâtiment, représentée par M. Théodore, de la *Construction Lyonnaise*. Nous savons avec quel empressement vous accueillez nos communications et avec quels soins vous traitez toutes les questions relatives au bâtiment et aux travaux publics. Aussi, Messieurs, soyez bien persuadés que notre reconnaissance n'a d'égale que la satisfaction que nous éprouvons à lire vos articles.

Messieurs, je serais peut-être bien coupable si j'oubliais d'adresser à notre Commission du banquet, ainsi qu'aux jeunes commissaires qu'elle s'est adjoints, nos plus sincères remerciements pour la bonne organisation de notre banquet. Je sais combien il est difficile d'organiser ces grandes agapes, aussi je crois être l'interprète de tous nos convives en leur adressant nos plus sincères félicitations.

Messieurs, j'aurai fini quand j'aurai adressé à notre sympathique secrétaire général, M. Gonnot, ainsi qu'à ses modestes collaborateurs, mes bien sincères remerciements pour le surcroît de travail que leur occasionne l'organisation de notre fête annuelle.

Et, pour terminer, Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de M. le Préfet du Rhône, de M. le Maire de Lyon, de tous nos invités, des délégués des Chambres syndicales régionales, de la Presse lyonnaise, au développement toujours croissant de notre Chambre syndicale, qui bientôt fêtera son cinquantenaire, et permettez-moi, mes chers Collègues, de boire à votre santé, à votre prospérité, et à celles de vos familles.

M. HERRIOT, maire de Lyon, s'excuse d'être obligé de quitter des hôtes pour lesquels il a les plus vives sympathies ; mais il doit se rendre à l'hôtel de ville, à l'une des séances de Commission qu'il n'a jamais manqué de présider ; quelque plaisir qu'il éprouve, il s'en voudrait et ses auditeurs seraient en droit de lui en vouloir de ne pas accomplir ce devoir.

Les entrepreneurs, dit M. Herriot, sont les principaux collaborateurs des transformations exécutées ou préparées pour l'amélioration ou l'embellissement de la ville ; ces importants travaux, ajoute-t-il, je ne les ai pas entrepris pour vous, mais je serais heureux si, en servant les intérêts de la Ville, je servais aussi les vôtres, et je souhaite que l'accomplissement de cette œuvre soit à notre commun honneur, par la part nouvelle de splendeur et d'utilité que nous aurons apportée à cette grande ville.

Il les assure de toute la bienveillance de son Administration, qu'ils trouveront toujours animée du plus large esprit d'équité ; il applique sans hésitation les sanctions nécessaires, mais il est toujours disposé à accueillir et à écouter toutes les communications qui peuvent lui être faites.

Avec le nouveau règlement de voirie, continue M. Herriot, que j'ai voulu débarrasser d'un formalisme séduisant peut-être pour ceux qui ont le goût géométrique, j'ai voulu donner à cette ville la fantaisie qui est nécessaire à la beauté ; vous avez été presque les seuls à le remarquer. Je veux faire profiter la cité de tout ce que j'apprends ici même, de tout ce que j'apprends à l'étranger.

De même qu'avec le concours et les avis des groupements autorisés d'entrepreneurs et d'architectes, il a réalisé l'unification des lotissements pour les mises en adjudication, de même il est prêt à étudier l'unification des séries de prix qui lui est demandée, et il s'engage à donner des ordres pour que cette question soit immédiatement mise à l'étude.

Accordez à mon Administration cette collaboration que vous ne lui avez pas ménagée jusqu'ici ; vous la trouverez toujours exempte de tout esprit de tracasserie, soucieuse seulement de la défense de l'intérêt public.

Faisant allusion aux récentes inondations, M. Herriot constate que la ville de Lyon s'est admirablement défendue et qu'elle a subi le minimum des dommages que pouvait entraîner le fléau. Mais de sérieux dangers d'épidémie peuvent être redoutés pour le printemps, et le Maire adjure tous les assistants de se conformer aux mesures d'hygiène qu'il a dû édicter pour que la santé publique soit préservée, et dont l'exécution rigoureuse pourra seule nous mettre à l'abri des suites que peut faire craindre l'inondation qu'ont subie certains quartiers.

Pour terminer, M. Herriot lève son verre à la continuation des excellents rapports de sympathie qui unissent en toute indépendance et en toute confiance la corporation des entrepreneurs et son Administration.

Après le départ du Maire, la parole est donnée à M. BERLIE,

président de la Fédération des Entrepreneurs de l'Est et du Sud-Est.

Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable, comme Président de la Fédération régionale des entrepreneurs de l'Est et du Sud-Est de la France, de m'associer aux remerciements qu'a adressés le Président de la Chambre lyonnaise à M. le Préfet, à M. le Maire et à tous nos invités.

Suivant un usage réglementaire, mais aussi à la fois pratique et fécond, nos Chambres syndicales de la Fédération ont délégué au siège de leurs travaux, à l'occasion de ces travaux, leurs Présidents et leurs membres les plus dévoués, que leurs collègues membres de la Chambre lyonnaise, j'allais dire « la grande sœur lyonnaise », ont accueillis avec le plus grand cœur.

A ce groupement particulier d'énergie, d'activité et de prospérité nationales, préoccupé d'étudier d'une façon rationnelle les questions d'ordre technique et social qui sont du ressort de son activité, les Pouvoirs publics ont bien voulu manifester, en la haute personnalité des autorités locales, l'intérêt qu'ils portent à de pareils centres de travail, d'ordre et de sagesse pratique dans l'évolution économique, l'estime qu'ils ont de la solidarité qui est le fondement de notre œuvre sociale. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces marques de sympathie, et nous en retirons un précieux encouragement.

Aucune réforme ne nous effraie, mais nous voulons l'étudier, nous la voulons juste et pratique ; nous voulons le progrès, nous répudions l'utopie !

La question de l'apprentissage nous a préoccupés depuis l'apparition de la crise qui sévit en cette matière. Nous sommes heureux, à Lyon, de voir le Maire de cette grande ville prendre part à nos préoccupations professionnelles ; nous gardérons bonne mémoire jusqu'à une réalisation certaine, étant donné son auteur, de l'espérance, presque une promesse, qui nous a été donnée de voir doter notre Ville par la Municipalité d'un bâtiment où pourraient être professés nos cours industriels. Si on pouvait prendre les fonds nécessaires sur les gros rabais faits à l'occasion des travaux payés sur l'emprunt de 35 millions de francs, ce serait tout profit au point de vue moral et professionnel.

Dans nos préoccupations, nos études techniques, nous avons trouvé d'autres collaborateurs éminents, non pas inattendus, mais désintéressés également dans leur haute impartialité, M. le Président de la Chambre de commerce, dont nous saluons en M. Paulique le distingué représentant, que nous connaissons tous par son activité et sa compétence, a droit à des éloges que je voudrais bien lui adresser personnellement ; je préfère, pour lui prouver la sincérité de ces éloges, citer un passage du rapport émanant d'une de nos Chambres aussi éloignée qu'elle est active, la Chambre de Nevers, rapport rédigé et présenté par M. Renault, son président ; je lis cette phrase : « J'ai suivi avec beaucoup d'attention les débats du Conseil supérieur du travail, qui s'est réuni du 8 au 20 novembre dernier, et j'y ai constaté avec plaisir combien M. Isaac, le si distingué et si érudit Président de la Chambre de commerce de Lyon, y avait pris notre défense, nous pouvons tous ici lui adresser nos remerciements et nos félicitations. » Qu'ajouter à cet éloge, nous, qui, pourtant, sommes tous les jours les témoins de son infatigable labeur et les bénéficiaires primordiaux de son universelle compétence ?

J'aurais voulu présenter nos respectueux souhaits de bienvenue au milieu de nous à M. le Président du Tribunal de commerce, qui a su maintenir à cette haute institution ses qualités de travail, de scrupuleuse conscience, qui l'ont toujours distingué. Je prie M. Victor d'être notre interprète auprès de lui.

Que nos Présidents de Chambre, que nos délégués qui ont affronté un voyage parfois long et pénible, pour prendre part à nos travaux, sachent que nous leur en savons le gré le plus cordial et que nous sommes désireux de reconnaître leur efficace collaboration en trouvant l'occasion de leur être utiles. Ce n'est qu'appliquer notre devise toujours vraie, bien que souvent répétée : « L'Union fait la Force. »

Dirai-je maintenant à nos invités, au risque d'abuser de leur patience, un mot de nos travaux dans nos séances d'hier et d'aujourd'hui ? Je tiens à citer notamment les rapports très intéressants sur « le Crédit à l'entreprise » (rapporteur, M. Jullien, de la Chambre de Lyon), « le Contrat de travail » (rapporteur, M. Renault, président du Syndicat de la Nièvre), « le droit de grève, l'assurance contre les risques de grève et la création des mutuelles accidents » (rapporteur, M. Gonnot, notre sympathique et dévoué secrétaire général).

De ces rapports, de leur discussion souvent vigoureuse, mais toujours courtoise, est ressortie de plus en plus nette cette notion que, si les entrepreneurs connaissent leurs droits, ils n'oublient pas leurs devoirs. La satisfaction que j'ai retirée de cette constatation ne peut être diminuée que par le regret de voir nos Syndicats ne pas englober encore la totalité des patrons, depuis les plus petits, la veille encore ouvriers, jusqu'aux plus importants. Nous regrettons surtout les petits, qui ne connaissent pas suffisamment, ou même ne connaissent pas du tout les résul-

tats qui peuvent être obtenus par une étroite union professionnelle, et, à certains moments, ils peuvent devenir une cause de faiblesse pour leurs corporations. Leur éducation se ferait dans nos Syndicats ; ils gagneraient à partager l'intérêt que nous avons porté à la discussion des rapports que j'ai déjà cités. Pourraient-ils rester indifférents aux questions relatives au crédit à l'entreprise, au contrat de travail, à l'assurance contre les risques de grève ? Ne sont-ils pas, eux aussi, exposés à ces grèves, qui ne sont pas toujours déterminées par un intérêt professionnel en litige, mais sont souvent décidées par une minorité turbulente ?

Groupons-nous donc et soyons unis dans nos groupements. Soyons forts pour résister aux réclamations, aux attaques injustifiées, mais aussi soyons justes envers nos collaborateurs ouvriers ; acceptons, provoquons même les améliorations nécessaires, équitables, de leur sort, et quand ils verront, quand ils comprendront avec quelle conscience nous remplissons les devoirs qui découlent de notre situation sociale, bien des préventions de leur part disparaîtront, et cette hostilité sourde que nous sentons et que nous regrettons fera place à une entente franche et loyale.

Messieurs,

Je sais bien que tout a été dit théoriquement sur l'apprentissage, mais il me paraît cependant nécessaire d'y revenir encore. Cette question est vitale pour nous et, si nous avons fait déjà beaucoup par nous-mêmes, il nous reste encore plus à faire ; nous avons besoin de la bienveillance des Pouvoirs publics, et nous serons heureux de profiter de la bonne volonté de M. le Maire à cet égard.

L'école d'apprentissage, qu'on considérait jadis comme le seul remède à cette crise, paraît aujourd'hui généralement abandonnée. On l'a remplacée par l'école de préapprentissage, sur laquelle on fonde de grandes espérances.

Je ne suis l'ennemi d'aucun essai, car c'est par l'essai que l'on peut espérer le progrès, cependant, je puis bien affirmer que, dans la plupart de nos industries, l'entrée à l'atelier au sortir de l'école primaire est la meilleure de toutes les solutions.

Mais ce sur quoi je ne saurais trop insister, c'est sur la nécessité de rétribuer les apprentis dès leur début. Il faut que le gamin ne soit plus une charge pour ses parents. Il faut qu'il contribue aux dépenses de la famille. Il s'intéressera à son travail, il verra qu'il y a profit à manier l'outil et il prendra ainsi la conscience et la fierté de sa tâche sociale.

Qu'avec cela vous organisiez, pendant les heures de travail, des cours, qui peuvent être les mêmes pour tous les apprentis du bâtiment (éléments de géométrie et de dessin), pendant les deux premières années, que vous les spécialisiez et les perfectionniez pendant la troisième, et vous aurez fait beaucoup pour enrayer la crise de l'apprentissage. Nous l'avons fait à Lyon, et les résultats sont excellents.

Je sais bien qu'il est difficile de rémunérer un apprenti de première année, par exemple, qui ne rend aucun service. L'exiger serait peut-être, dans certaines industries, demander au patron de faire plus que son devoir. Mais pourquoi les Pouvoirs publics n'interviendraient-ils pas ? Nos organisations syndicales seraient toutes prêtes à examiner avec eux les moyens de le faire utilement et à y contribuer pour leur part.

Tel est, à mon avis, le remède à la crise, et il suffira de l'appliquer pour faire de bons ouvriers. Notre bonne volonté à tous est acquise à cette œuvre.

Messieurs,

Je m'excuse de ce trop long discours, mais je ne pouvais oublier qu'au risque de vous fatiguer, j'avais, comme Président, l'obligation d'effleurer toutes ces questions de première importance dans l'exercice de notre profession.

Je termine en remplissant le devoir plus agréable de lever mon verre à la prospérité de toutes nos Chambres syndicales, à qui j'adresse mes plus cordiales salutations, à leur union et à leur prospérité.

Et je ne saurais oublier le Président, et la Chambre lyonnaise, dont je suis, en même temps que président de la Fédération, le président d'honneur, et à laquelle je reste attaché de tout cœur.

M. Martial PAUFIQUE, chargé de représenter le président de la Chambre de commerce, exprime ses regrets de l'absence de M. Auguste Isaac, dont les discours si élégants et si châtiés dans la forme, sont frappés au coin d'un si grand bon sens pratique. Il renouvelle l'assurance de la sollicitude de la grande Compagnie à laquelle il appartient pour ce qui touche aux industries du bâtiment et rappelle les preuves qu'elle en a données, soit en encourageant les concours professionnels d'apprentis, soit en secondant la Société Académique d'Architecture dans sa distribution de récompenses. Il achève son toast en buvant à la Chambre syndicale, à sa prospérité, à son excellent Président, son ami Pétaviv.

M. VICTOR, représentant le Président du Tribunal de commerce, en quelques mots pleins de tact et d'à-propos, félicite les entrepreneurs de paraître si peu nombreux à la barre du Tribunal de commerce. Leurs affaires se font donc assez bien, puisqu'il n'est pas besoin de juges pour les trancher.

Puis, en termes choisis et dans le style élégant dont il est coutumier, M. Antoine SAINTE-MARIE PERRIN s'exprime ainsi :

Messieurs, le Président et le Vice-Président de la Société Académique d'Architecture, MM. Cahuzac et Rostagnat, souffrants l'un et l'autre, ont chargé le Secrétaire de notre Société de la représenter au milieu de vous. C'est à ce titre que je suis ici ce soir, chargé de vous apporter les excuses et les regrets de ceux que vous auriez eu plaisir à recevoir à votre table.

Si la mission que je remplis me fait honneur, il est fâcheux pour vous que le hasard ne vous ait pas mieux servis, mais, puisqu'il en est ainsi et que la Société Académique se trouve représentée par un de ses derniers venus, parlant au nom des jeunes, permettez-moi de vous dire combien votre collaboration nous est utile lorsque nous débutons dans une carrière aussi difficile que la nôtre.

Un architecte doit savoir tant de choses que, forcément, il en ignore beaucoup, aussi est-il heureux lorsqu'il trouve, en son premier chantier, des collaborateurs tels que vous, dont les connaissances professionnelles dirigent discrètement son inexpérience de constructeur. Puis, lorsqu'avec l'expérience et la pratique des grandes affaires, nous entreprenons des constructions hardies, le sang-froid avec lequel vous exécutez nos instructions, votre fidélité à suivre nos plans, la conscience que vous apportez dans la surveillance constante de travaux délicats, nous donnent la garantie et la tranquillité d'esprit nécessaire à la réalisation d'entreprises difficiles. C'est à cette mutuelle confiance, à cette entente toujours plus complète et plus étroite que je lève mon verre au nom de la Société Académique d'Architecture de Lyon.

M. ARAUD, président de la Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la Ville de Lyon et de sa banlieue, se félicite des rapports étroits qui existent entre ses syndiqués et les entrepreneurs ; il conseille à ceux-ci de rester très unis, très modérés et très fermes : « Grâce à cela, conclut-il, vous prospérerez dans vos affaires et, dans quelques années, vous serez tous propriétaires, tout en restant entrepreneurs, et vous viendrez grossir nos rangs. »

M. LUTAUD, préfet du Rhône, qui n'avait pu assister au début du repas, s'en excuse de façon tout humoristique : « S'il est au monde, dit-il, une chose que vous détestez, c'est le mauvais ouvrier ; et je crois bien que je me suis comporté comme tel ; car le mauvais ouvrier, jamais exact au travail, est aussi celui qui manque l'heure de la soupe. » Puis il félicite le Maire de Lyon de l'œuvre gigantesque qu'il est en train d'accomplir ; il rend hommage aux administrateurs de la ville, qui l'ont dotée de quais spacieux et si ombragés, du Parc de la Tête-d'Or, qu'il ne craint pas de proclamer un des plus beaux qu'il ait vus dans ses nombreux voyages. M. Lutaud compare la ville de Lyon à une femme superbe, digne de notre admiration et de notre amour, mais de qui nous voulons plus que des attraits et de la toilette ; nous lui voulons des dessous irréprochables. La Municipalité a compris ces exigences pour la ville. Ce n'est point un paradoxe de soutenir que, plus une ville dépense, plus elle s'enrichit, car tout outillage nouveau constitue une source de richesse pour l'avenir. « De cet ensemble de travaux, c'est vous, Messieurs les Entrepreneurs, qui en recueillerez tout l'honneur ; mon concours vous est entièrement acquis.

« Mais vous n'êtes pas exclusivement absorbés par vos affaires personnelles ; vous avez de votre rôle une conception plus élevée et plus noble ; vous voulez contribuer à l'éducation de l'ouvrier par le perfectionnement de l'apprentissage, par des conversations, des rapprochements. Je suis heureux de vous en rendre justice. »

Enfin, pour clore la série des toasts, avec sa verve habituelle, M. LANG, directeur de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, évoque les souvenirs de ses débuts

dans l'enseignement technique, alors que M. Pétavit, comme il le rappelait lui-même, était son élève, et il explique que depuis bien longtemps déjà, quand il était officier du génie, il a appris à connaître les entrepreneurs, à apprécier leur savoir, et il boit à la prospérité et aux succès que leur méritent leur labeur consciencieux et leurs qualités professionnelles.



IMPOSTE BRONZE

Hauteur, 0,78; largeur, 1,55.

MM. CLERMONT et RIBOUD, architectes, Lyon. — Modèle Atelier C. BERLIE et Cie

UNE VISITE À L'USINE BERLIE

Le dimanche 9 janvier la Société « l'Art pour tous », qui justifie son titre par toutes ses manifestations, sous le contrôle et la direction de M. Berteaux, l'éminent professeur de la Faculté des Lettres, avait convié ses adhérents à une leçon de choses d'un intérêt tout spécial et parfaitement conforme au but de la Société puisqu'il s'agissait de visiter une de nos industries d'art les plus prospères : l'usine Berlie. Ce nous est donc une occasion d'initier nos lecteurs — encore que la maison leur soit bien connue — à la suite des visiteurs, à l'installation, au fonctionnement et à la production de cette importante industrie locale qui, créée en 1885 par M. Berlie lui-même, aux portes de la ville, à Villeurbanne, route de Genas, n'a cessé depuis lors de s'accroître et de prospérer. A cette heure l'usine, qui se composait tout d'abord d'anciens bâtiments d'une superficie de 600 mètres environ, avec une quinzaine d'ouvriers, couvre une superficie de 1.800 mètres, dans un enclos de 6.400, et occupe un personnel qui dépasse la centaine.

Les *Annales de l'Union architecturale de Lyon*, dans leur premier semestre de 1901, ont publié un intéressant compte rendu d'une visite d'études. La Société académique d'Architecture a consacré quelques pages de son *Bulletin mensuel* à un rapport très documenté sur une visite faite, le 21 février 1901, par une délégation composée de MM. Porte, Bernoud, Dubuisson, Cateland, Chomel, Cumin et Roux-Spitz. Là, est mentionnée « la correction du plan de l'usine, sa distribution heureuse, bien que toutes les parties aient été juxtaposées successivement ». Ici, l'historique et la description des différentes parties d'un ensemble fort bien compris, soit au point de vue de l'hygiène des ouvriers, soit au point de vue de la surveillance. M. Bernoud, le rapporteur, les a tracés avec une entière compétence.

Mais que d'améliorations encore apportées depuis pour

mettre l'outillage au niveau d'une production intense, sans rien perdre du cachet artistique qui a fait la réputation méritée de cette maison.

Depuis le bronze en fusion dans le creuset de l'usine jusqu'aux élégantes figurines et jolies statuettes, l'ornement de nos cheminées et de nos étagères ; depuis le bloc informe jeté à travers les fulgurantes clartés du four jusqu'aux bustes et statues décorant nos places publiques ; depuis la matière première jusqu'aux lustres, appliques, variés et artistiques, objets à l'usage de notre civilisation, combien de manipulations difficiles, que de soins attentifs, quel colossal labeur ! Par combien d'habiles mains guidées par une idée sans cesse en éveil, par combien de machines précises, toujours perfectionnées, passent et repassent tous les bibelots charmants, ces mille riens évocateurs du Beau, tous les objets nécessaires à notre existence qui, utiles et précieux, procurent des jouissances savourées avec délices et des satisfactions toujours inassouvies ! Voilà ce que révèle une visite rationnellement guidée par l'aimable propriétaire lui-même et son distingué directeur M. Bertrand.

A chaque année ses productions ; d'autre part, à chaque visiteur son point de vue propre, sa manière de voir.

Naguère, les lustres et la rampe du grand escalier de la Préfecture de Saint-Etienne attiraient l'attention ; récemment c'était la rampe destinée à une luxueuse villa marseillaise, une applique artistique sur onyx pour son éclairage ; c'étaient aussi des lustres à grande échelle pour le Crédit Lyonnais de Marseille, des panneaux de portes pour le Grand-Hôtel d'Aix-les-Bains, puis une série d'œuvres dont nous avons déjà parlé, et par dessus tout, c'était à satisfaire la curiosité bien naturelle d'assister à toutes les phases de la confection d'une foule d'objets, les uns de première nécessité, les autres de grand luxe, ceux-ci mignards, ceux-là décoratifs, des styles les plus variés et les plus purs, enfin, tout ce qu'il est agréable de rencontrer dans l'embellissement des édifices publics et dans l'aménagement des confortables demeures. Car nous voyons chez M. Berlie, à notre vive satisfaction, le Musée adossé à la fabrique, et l'Industrie côte à côte avec les Arts et les Sciences.

*
**

Mais revenons à la visite de « l'Art pour tous », dont la caravane d'une quarantaine de personnes comprenait, en même temps que des auditeurs du cours de M. Berteaux, le distingué professeur d'histoire de l'Art à la Faculté des Lettres, des amateurs parmi lesquels se trouvaient de nombreuses dames.

M. Berlie, après avoir accueilli d'un mot aimable ses visiteurs, les pria, afin que tous soient à même de recueillir toutes les explications utiles, de se diviser en deux groupes, le deuxième ayant comme pilote M. Bertrand, directeur de l'usine, qui depuis vingt-trois ans est le collaborateur du chef de la Maison.

Pour être vraiment fructueuse, la visite d'un établissement industriel doit être faite dans l'ordre de la fabrication, c'est-à-dire en suivant la marche, dans les différents ateliers, d'une pièce en fabrication.

Les visiteurs pénétrèrent d'abord dans l'atelier de dessin, assez semblable à celui d'un architecte. Là s'étudient les projets qui, acceptés, sont traduits grandeur réelle avant de passer

à l'atelier de modelage et sculpture communiquant directement avec le bureau d'étude.

La *salle de modelage* est beaucoup plus élevée que les ateliers et offre un aspect assez pittoresque; nous remarquons, accrochés contre les murs comme des *ex-voto*, de nombreux modèles plâtres dus à nos artistes qui ont collaboré aux travaux de cette maison; une tête de faune satirique, servant de départ à une rampe d'escalier¹, une tête de Quasimodo d'une expression qui porte au rire, œuvres du maître PLOQUIN, statuaire, professeur à notre Ecole des Beaux-Arts et à l'Ecole régionale d'Architecture; des modèles de nos plus réputés sculpteurs lyonnais: BRETON, DEVAUX, PIVOT et PENELLE, MASSON, etc. Le choix de ces collaborateurs atteste la constante préoccupation de la recherche d'une intéressante variété dans la facture des modèles.

Voici à côté un très joli dessin de M. Jean MASQUELET, élève du maître Bardey, prématurément décédé à vingt ans, en 1902, alors qu'il venait de remporter le 1^{er} prix d'Art décoratif: c'est le pare-étincelles que nous reproduisons, d'une composition heureuse et d'une vigoureuse élégance, qui fait le plus grand honneur à l'élève et au professeur.

Dans ce hall servant au modelage des pièces très importantes, comme le lustre que nous publions, des treuils permettent d'élever les pièces une fois modelées à la hauteur où elles doivent être vues, et de juger de leur effet.

Un pont électrique, de 7 mètres de longueur, sert à exécuter, contre le mur du fond, des dessins de toutes dimensions, sans fatigue pour les dessinateurs qui peuvent, au moyen d'un commutateur, s'élever, descendre et s'arrêter au point voulu.

Les maquettes exécutées sont moulées, sculptées, et passent ensuite à l'atelier de moulage de la fonderie.

L'*atelier de moulage*, où sont occupés une dizaine d'ouvriers, est en communication avec la fonderie. Un pont roulant, dont nous donnons la reproduction photographique, permet le transport des moules de grande dimension et d'un poids maximum de 6.000 kilos, de l'atelier de moulage à la fosse placée devant les fourneaux. Sur notre gravure, un moule de 3.600 kilos est suspendu au treuil: il contenait une applique « tête de lion » de deux mètres de hauteur qui venait d'être désablée et que nous montrons terminée. Les pièces de cette importance sont coulées et étuvées dans une fosse placée sous le sol; elle est recouverte d'un plancher mobile s'enlevant et se rétablissant rapidement pour laisser la libre circulation dans la fonderie. Un fourneau d'une capacité de 400 kilos de coke chauffe cette fosse, lorsqu'elle est destinée à étuver des moules.

Ce même atelier contient des machines à tamiser et cylindrer mécaniquement le sable.

Dans une cour attenante à la fonderie, deux pilons actionnés par une transmission réduisent en poussière les charbons extraits des fourneaux après chaque coulée et qui renferment du métal; ces poussières sont ensuite soumises à un lavage en eau courante, qui par entraînement fait partir les matières légères et permet de recueillir le cuivre. Rien ne se perd: les balayures d'ateliers sont elles-mêmes traitées, débarrassées de leurs poussières, et remises en lingots après en avoir préalablement séparé, électriquement, les parcelles de fer ou d'acier qu'elles contenaient.

Une voie, genre Decauville, à rails noyés dans le sol, dessert les différents ateliers.

De la fonderie, en suivant toujours l'ordre de fabrication, nous passons au *grand atelier* qui comprend tourneurs, racheveurs, monteurs et ciseleurs; nous pourrions même ajouter mécaniciens, mais nous nous réservons d'y revenir en parlant des *compteurs d'eau*.

A gauche en entrant, les tourneurs — subdivisés en tourneurs



APPLIQUES TÊTE DE LION, EN BRONZE

Placées sur les colonnes de l'Atrium du Crédit Lyonnais (Nice).

Modèle de BRETON, sculpteur. — Dessin de Ducrot, élève de Bardey.

robinettiers et tourneurs de pièces artistiques — sont placés par rangs régulièrement espacés et reçoivent leur force motrice par des transmissions; des tours à tourelles les plus perfectionnés, américains, anglais ou... alsaciens-lorrains, occupent le centre. A droite, les ciseleurs dont la variété et la minutie des outils retiennent notre attention. Nous arrivons aux racheveurs et enfin aux monteurs, ceux qui, chargés d'assembler et de braser les pièces qui composent un tout, travaillent sur dessins.

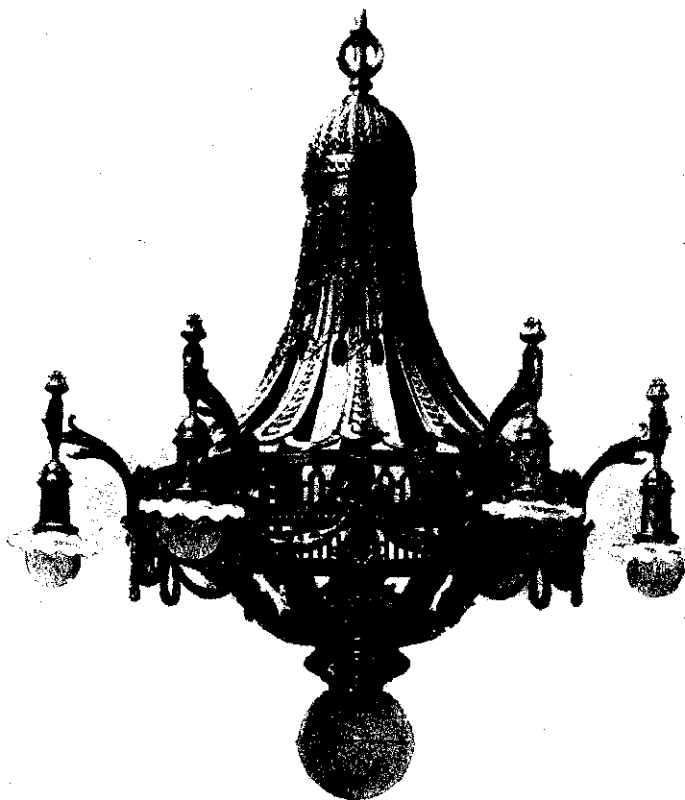
Des forges avec chalumeaux, ou recevant l'air directement

¹ Voir la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} novembre 1907.

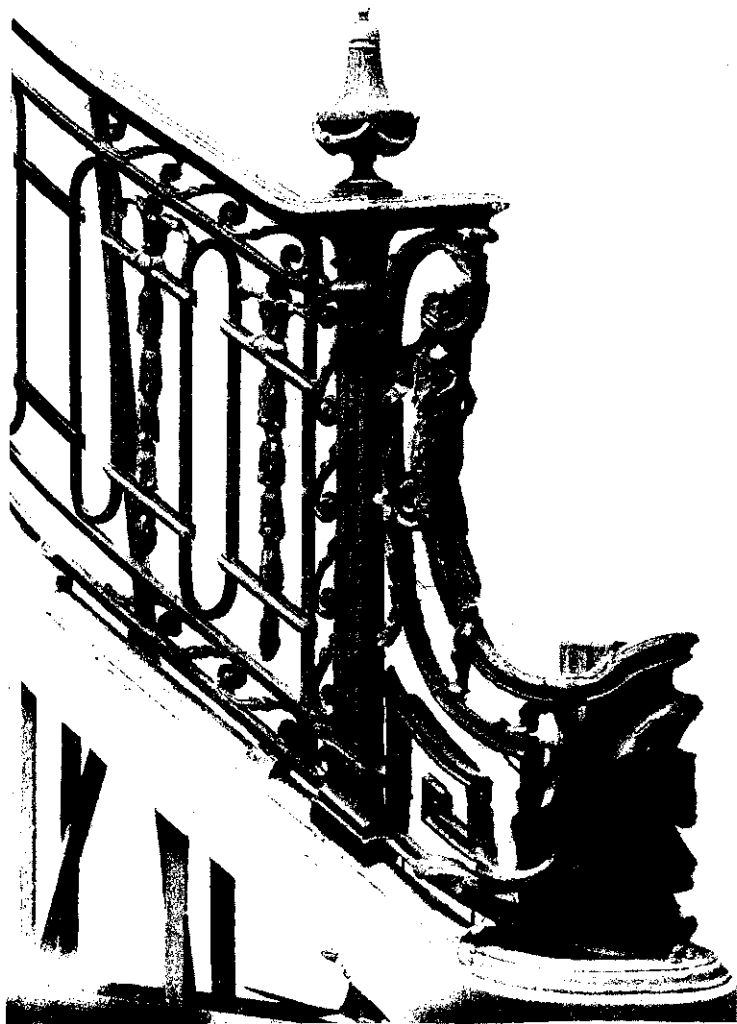


GARDE-RADIATEUR EN BRONZE

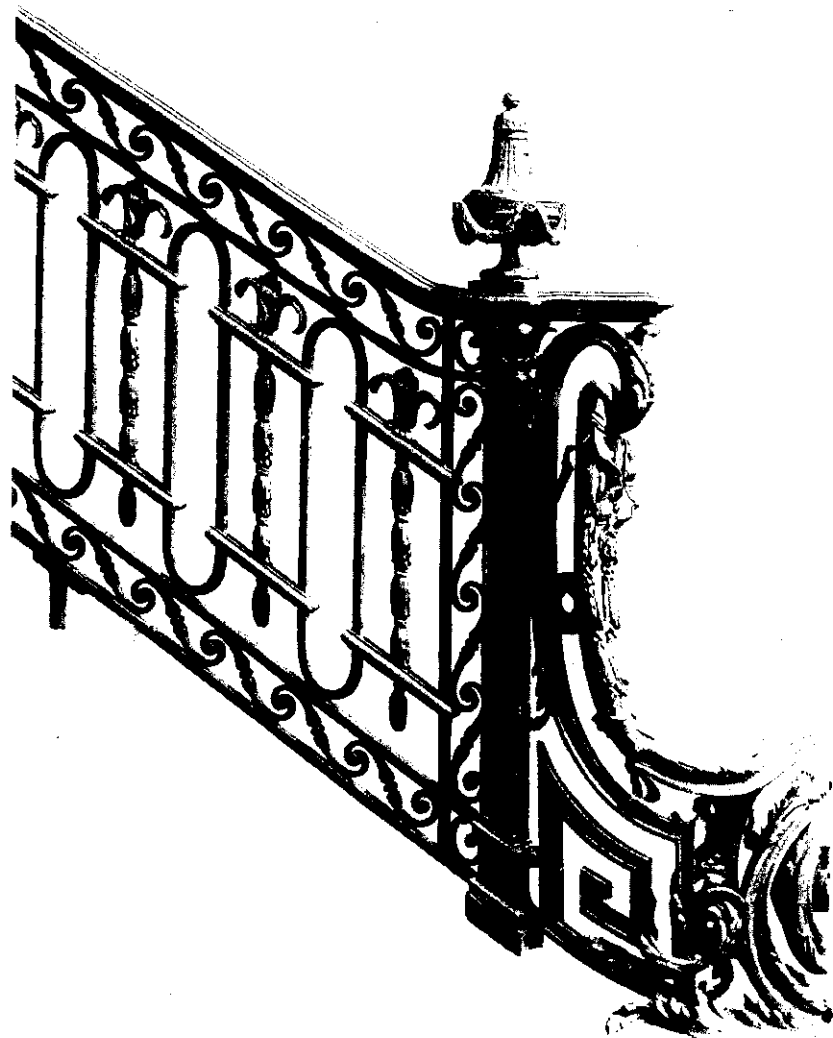
Composition de M. Dubuisson, architecte à Lyon. — Modèle Atelier C. BERLIE et C^{ie}
Hauteur, 1,08; largeur, 1,26; saillie, 0,41.



LUSTRE BRONZE. Hauteur totale, 2,70; diamètre, 2,15
M. MOURIN, architecte à Marseille. — Modèle Atelier C. BERLIE et C^{ie}

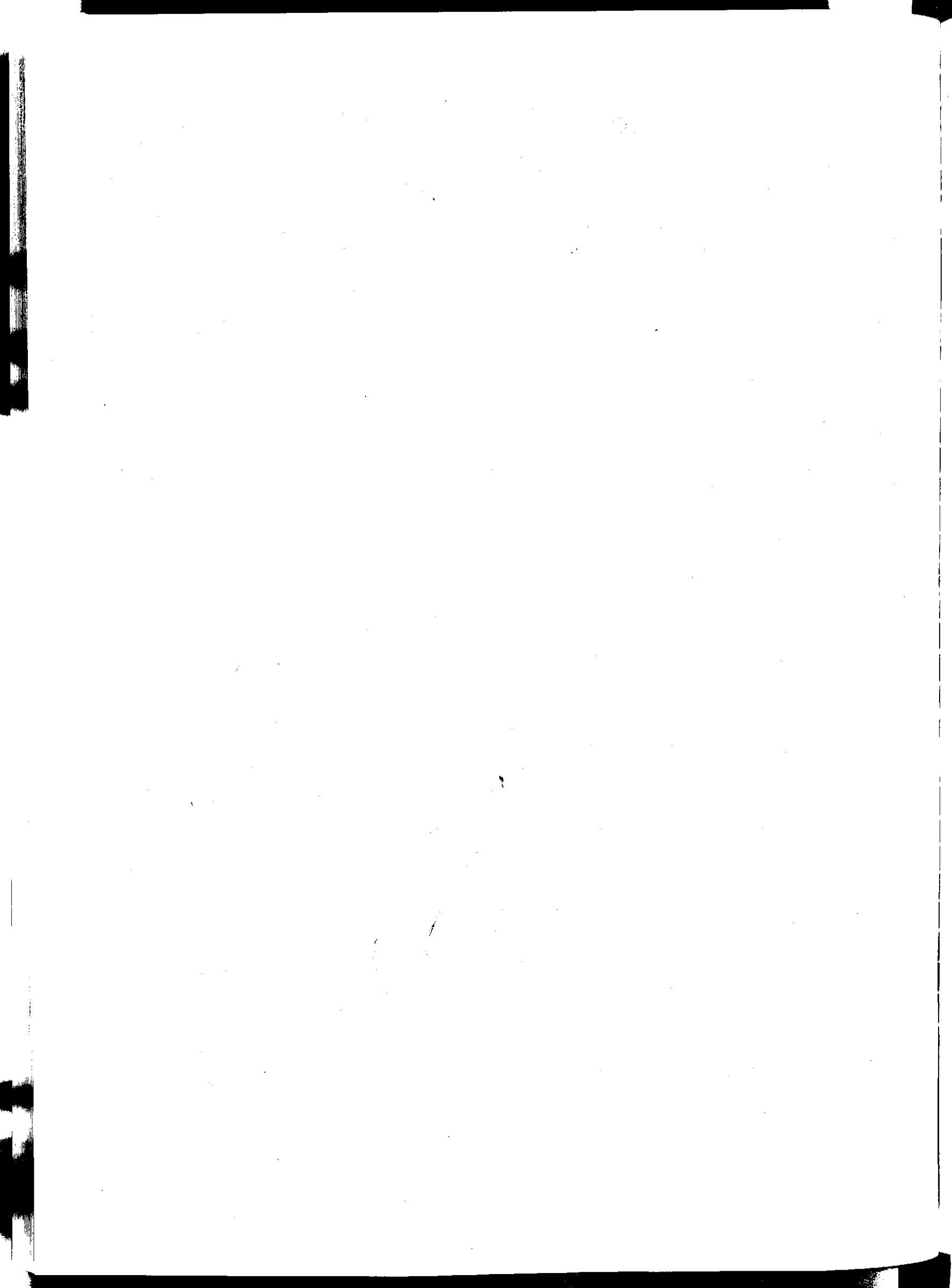


Maquette.



Exécution.

RAMPE D'ESCALIER EN BRONZE. — Composition de M. Rome, architecte à Grenoble. — Modèle Atelier C. BERLIE et C^{ie}

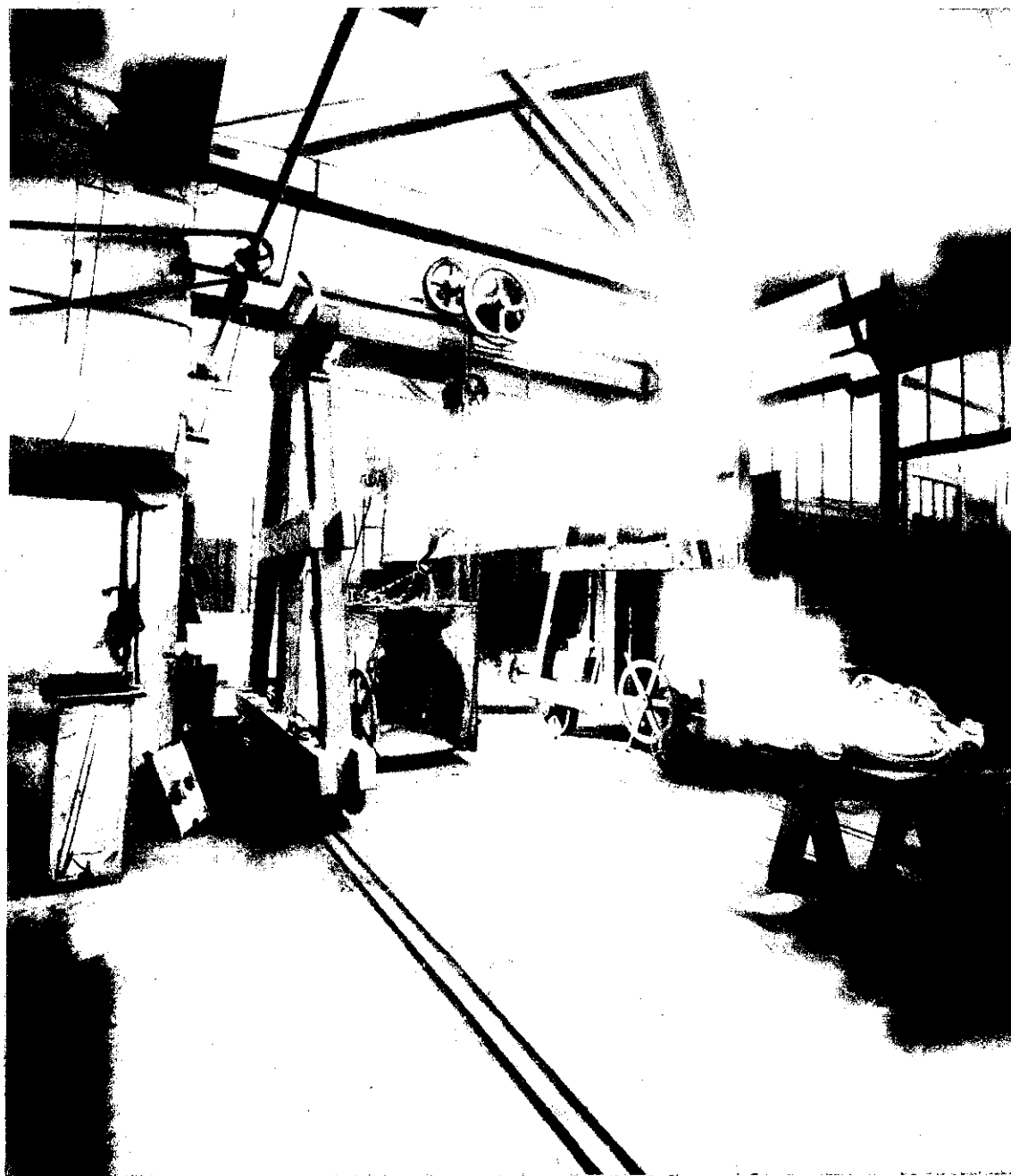


d'un ventilateur, une scie circulaire et une foreuse mues par moteurs électriques, des treuils pour élever les pièces pendant le montage, voilà en quelques mots ce qui constitue l'important outillage de cet atelier.

Une porte ouverte, et nous voici dans la *salle de la machine*. La grande cheminée qui, placée dans une cour, avait joui

res 110 volts, etc., etc. Voilà l'installation actuelle qui permet l'éclairage dans toute l'usine, la force électrique aux points éloignés des transmissions, et le chauffage à vapeur dans tous les ateliers et magasins.

Nous sommes successivement initiés au passage à l'acide et au polissage, où des meules tournant à 3.600 tours à la



USINE BERLIE : LE PONT ROULANT DE L'ATELIER DE FONDERIE

pendant de longues années du droit de respirer librement, se trouve emprisonnée dans des toitures et est obligée de supporter les exigences de la machine de 40 chevaux qui a succédé au coucou qui traînait tant bien que mal — et souvent plus mal que bien — les outils, de jour en jour plus nombreux lui imposant un service hors de proportion avec ses moyens. A chaque effort nouveau exigé, il y avait conciliabule : « on lui fera faire dix tours de plus, » et... le charbon filait.

Enfin fonctionnent nouvelle machine, nouvelle chaudière, installation électrique, batterie d'accumulateurs de 400 ampè-

minute se chargent de donner à la pièce présentée un poli que n'atteindrait que bien difficilement et en un temps considérable la main de l'homme ; et cependant, il n'y a pas plus de trente ans, ce polissage s'exécutait avec les anciens baudriers de nos gendarmes, que l'on tendait sur une planchette de leur largeur et que l'on manœuvrait comme une lime ordinaire. Depuis les perfectionnements que nous venons d'enregistrer, le prix des baudriers a dû baisser !

Nous revenons sur nos pas à travers la salle de la chaudière pour arriver à l'*atelier de galvanoplastie* où de grands bains sont disposés parallèlement : aucun des visiteurs n'est cepen-

dant tenté de servir de sujet d'expérience, quand notre cicérone nous fait observer que dans le bain de nickel une personne de toute corpulence pourrait trouver place : chacun désirant continuer la visite, il n'y a pas d'amateur pour avoir les pieds nickelés. Nous passons ensuite devant les bains de cuivre, d'oxydation, etc.

Le visite du rez-de-chaussée s'achève pas l'*atelier de forge*, très bien outillé ; le soufflet n'y figure plus qu'à titre historique et documentaire, l'air étant fourni, aux forges, par un ventilateur actionné par une transmission ; nous remarquons un lapidaire, des machines à tarauder de tous diamètres, une poinçonneuse-cisailleuse, etc., et nous arrivons à l'*emballage*, grand local où les pièces sont enveloppées et entretoisées dans des caisses que débite, sans le moindre souci de la résistance, une scie actionnée par un moteur électrique de 4 chevaux.

Malgré tout ce que nous avons remarqué, en parcourant cet immense rez-de-chaussée, d'ingéniosité, de simplification du travail, de puissance de production, de raffinement dans la perfection de l'outillage, nous aurions de l'importance de cette industrie du bronze une idée incomplète si nous n'inspections, dans tous ses détails, le premier étage qui le couvre en partie.

A la fondation de l'usine, ce premier étage contenait les ateliers qui se sont depuis multipliés en surface. A l'heure actuelle la majeure partie contient ce que l'on peut proprement dénommer le *musée*.

Le musée se compose d'une grande pièce rectangulaire contenant les modèles métalliques catalogués, c'est-à-dire en exploitation, et de nombreux fragments de modèles bronze exécutés pour des monuments publics. Nous y voyons des pièces variées de toutes grandeurs et de tous styles. Sur une étagère, le sergent Blandan, œuvre du sculpteur Lamotte, dont un exemplaire figure dans les salons de l'Hôtel de Ville, voisine avec une tête de folie appartenant aux lustres de la Préfecture de la Loire. Le modèle du coq placé sur la marquise de la Taverne du Coq d'Or regarde une fontaine Louis XV dont le dessin est d'un de nos grands architectes lyonnais, des motifs de rampes d'escalier, des modèles d'ornements de portes, etc., etc., sont classés là à l'état de souvenir.

Il faudrait une journée entière pour suivre avec attention toutes les richesses que contiennent les casiers régulièrement alignés de cette salle.

Mais l'heure avance, il faut faire demi-tour, nous jetons en passant un coup d'œil au *laboratoire de photographie* et arrivons enfin à l'*atelier d'horlogerie*.

Cet atelier occupe une douzaine d'ouvriers qui, avec un outillage aussi minuscule que précis, construisent les minuteries des compteurs d'eau « le Taxo », nouvelle industrie créée depuis cinq ou six années par cette maison.

La *Construction lyonnaise* a donné dans ses numéros du 16 avril et du 1^{er} juin 1908 la description de ces appareils en mentionnant les succès obtenus par les constructeurs, nous n'y reviendrons que pour les féliciter d'avoir réussi à créer un compteur proportionnel *seul admis par la Ville de Paris*. C'est une victoire de la province et un résultat de décentralisation.

La visite est terminée, et dans la cour centrale de l'usine où les deux fractions de la caravane sont réunies, un des visi-

teurs, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, félicite et remercie en très bons termes M. Berlie et son dévoué collaborateur, M. Bertrand, de la leçon de choses qui vient de leur être donnée.

La séparation se fait ensuite après un échange de chaudes poignées de mains.

* *

Maintenant que nous avons été initiés à tous les détails de production de l'usine, que nous avons enregistré tous ses développements successifs, il nous semblerait injuste de ne pas dire quelques mots de l'homme dont l'initiative intelligente, dont le sens aigu des affaires, unis à une ténacité et à une puissance de travail remarquables, ont su amener à un tel degré de prospérité une industrie qui concourt largement au bon renom artistique de notre ville, et qui occupe une place prépondérante dans notre industrie nationale du bronze.

M. Berlie nous excusera d'avoir puisé, auprès de ceux qui suivent depuis longtemps avec un sympathique intérêt son œuvre et ses efforts, les renseignements biographiques qui sont le complément nécessaire d'une visite à sa maison. Aussi bien, une carrière à ce point remplie peut-elle servir d'enseignement à ceux qui ont la légitime ambition de voir s'accroître et prospérer une entreprise modeste au début.

Elève de Barqui, architecte, M. Berlie était envoyé comme dessinateur dans les chantiers de l'entrepreneur général chargé de la reconstruction de la cathédrale d'Autun, M. Lagrange, ancien élève lui-même de l'architecte Léo. Deux années plus tard, c'est-à-dire après achèvement des gros travaux de reconstruction des piliers supportant la tour et la flèche de 85 mètres de hauteur, C. Berlie entrait comme dessinateur-conducteur de travaux de la maison Flicotoux de Lyon, dont il devenait le premier chef après quelques années.

En 1880, il vole de ses propres ailes, crée une petite maison de plomberie commencée avec deux ou trois ouvriers, et, malgré les faibles ressources qu'il possède, voit sa maison progresser rapidement. Son activité ne devait pas se limiter à faire des canalisations d'eau et de gaz ; en 1882, il crée un petit atelier de construction pour la robinetterie et les appareils sanitaires et balnéaires, etc.

Il n'y avait plus qu'un pas à franchir pour arriver à l'éclairage, et, en 1886, il établissait à Villeurbanne, 173, route de Genas, dans d'anciens bâtiments, une usine très modeste, mais qui était destinée à prendre les proportions que nous venons de constater au cours de notre visite.

Aujourd'hui, ses ateliers sont dans des bâtiments neufs, construits *ad hoc*, bien outillés, bien aérés, et où toutes les prescriptions de l'hygiène sont observées.

Mais à côté de l'industriel avisé et actif, nous avons le plus vif plaisir à saluer en M. Berlie le mutualiste convaincu, soucieux avant tout du bien-être de son personnel, toujours préoccupé de questions philanthropiques, encourageant par tous les moyens ses ouvriers à l'initiative individuelle pour améliorer leur condition par le perfectionnement professionnel ; aussi ses enseignements n'ont-ils pas été perdus : depuis quelques années les ouvriers et tout le personnel de la maison ont formé entre eux, sous le titre d'*Amicale Berlie*, une Société de secours mutuels, dont les secours ont déjà, dans de larges proportions, atténué les misères qu'entraîne la maladie chez les travailleurs ; M. Berlie — qu'il excuse cette

indiscrétion — dont la participation pécuniaire annuelle contribue si largement à la bonne marche de cette Société, a reçu comme témoignage de reconnaissance, le titre de Président d'honneur; et les sentiments de ses ouvriers, presque tous anciens ou apprentis de l'usine, et de leurs chefs, se manifestent encore plus par les excellents rapports qu'ils entretiennent avec lui. Il nous a été donné d'en être personnellement témoins quand, avec notre collaborateur Tuotip, nous eûmes la bonne fortune de parcourir l'usine en plein fonctionnement et de constater la déférence et la politesse chez les plus humbles ouvriers.

Pour terminer, jetons un coup d'œil sur le *Livre d'Or* où sont consignées les récompenses qui ont successivement consacré et sanctionné les différents progrès de cette maison.

Exposition Universelle de Lyon 1894 : Médaille d'or pour



PARE-ÉTINCELLES BRONZE

Largeur, 0,88; hauteur, 0,65.

les appareils hydrauliques; Médaille d'or pour les appareils d'éclairage; Médaille d'argent dans la section des Beaux-Arts.

Exposition Universelle de Paris 1900 : Plaquette de Roty, comme Membre du Comité d'Admission; Médaille d'argent pour les appareils d'éclairage; Diplôme des Beaux-Arts.

Exposition Universelle d'Athènes 1903 : Grand Prix.

Exposition Coloniale de Marseille : Membre du Jury, Hors Concours.

Concours de la Société française des Habitations à bon marché 1906 (fait au Laboratoire municipal de Paris) : Médaille d'argent : classé premier dans la catégorie des Compteurs d'eau.

Société Centrale des Architectes français 1908 : Médaille d'argent.

Exposition organisée par la Société française des Habitations à bon marché 1910 (Grand Palais) : Médaille de vermeil, classé premier pour les Compteurs d'eau.

Les remarquables productions que l'on admire chaque année à la section des Arts décoratifs du Salon lui ont valu un Diplôme de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts. Président pendant trois années de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Lyon, cet important groupement professionnel a voulu reconnaître son dévouement éclairé et ses services dévoués, en offrant à M. Berlie une Médaille de vermeil. On sait avec quel zèle infatigable il préside aux destinées de la

Fédération régionale des Entrepreneurs de l'Est et du Sud-Est, à laquelle il a donné une vive impulsion et à laquelle il consacre des efforts récompensés par le plus légitime succès, comme en témoigne la besogne féconde accomplie aux séances de l'Assemblée générale tenue ces derniers jours. Avec une généreuse ardeur et une rare compétence il s'occupe des questions économiques intéressant l'entreprise, et il s'est spécialisé dans l'étude et la recherche de la solution de la grave question de la rénovation de l'apprentissage, pour laquelle il a déjà obtenu des résultats qui ont été l'objet d'analyses de nos grands quotidiens. Qu'il nous soit permis de rappeler que M. Berlie est l'auteur du premier projet, publié il y a deux ans par *la Construction Lyonnaise*, pour la transformation et la rénovation du quartier de l'Hôtel-Dieu, et que l'on peut considérer comme le point de départ de l'œuvre à la réalisation de laquelle se consacre actuellement la Municipalité.

Nous avons, à dessein, passé sous silence pour nous borner au seul côté industriel, les qualités morales de loyauté et de cordialité qui font de M. Berlie un ami sûr et un conseiller éclairé pour tous ceux qui sont en relations avec lui; nous ne voulons pas nous exposer aux reproches que sa modestie ne manquerait pas de nous adresser. Au surplus, nos lecteurs n'ont sur ce point rien à apprendre de nous.

HENRI SOILU.

NÉCROLOGIE

Louis FANTON, Architecte.

Jeudi dernier une foule énorme, émue et recueillie, accompagnait à sa dernière demeure la dépouille mortelle de l'homme aimable et bon que fut Louis Fanton, architecte, expert près les Tribunaux de Lyon, membre de la Société Académique d'Architecture.

Le char funèbre disparaissait sous les couronnes et les fleurs amoncelées, d'autres couronnes encore étaient portées à bras par des porteurs et témoignaient des regrets que sa mort avait causés et du deuil qu'il laissait après lui.

M. Louis Fanton était, dans le monde du bâtiment et de la construction, une des figures les plus attirantes qu'il soit, comme il était aussi le plus habile compositeur de plan et le plus ingénieux des metteurs en œuvre des matériaux dont nous disposons dans notre région. Il devait ces qualités de constructeur avisé et autorisé, pour beaucoup à une sorte de don naturel et pour beaucoup à l'expérience qu'il avait acquise aux leçons du savant et vénéré maître que fut pour lui M. Claudius Porte, dans le cabinet duquel il demeura plus de quinze ans, de 1868 à 1885. Son habitude du monde des chantiers faisait qu'à tous, entrepreneurs ou contremaîtres, il apparaissait comme un conseiller toujours sûr et, partant, toujours éclairé et écouté, toujours fidèlement obéi. L'attachement que lui ont témoigné jusqu'à ses funérailles ceux pour qui il ne cessa d'être un ami autant qu'un chef, est le plus bel éloge qu'on puisse faire de sa personnalité d'architecte. Ses œuvres sont en si grand nombre, qu'il est difficile de faire parmi elles un choix; les citations qu'on en ferait seraient forcément limitées et ne seraient qu'au détriment de celles qu'on ne nommerait pas. Mais, si lui-même avait eu à se souvenir de quelques-uns des innombrables bâtiments dont il orna les rues, les places et les quais de notre ville, peut-être eût-il nommé les beaux groupes de l'avenue de Saxe et de la place Jean-Macé, la villa de M. Brizon, les usines Bocuze et le charmant hôtel qu'il édifia quai de l'Est pour le propriétaire de cette usine.

Nous espérons que, dans un prochain numéro, il nous sera

permis de publier les dessins que le maître disparu nous avait promis et que, par respect pour la douleur de sa veuve, nous n'avons osé lui demander. Puisse la sympathie de tous ceux qui l'ont connu et aimé être un réconfort pour celle qu'il a quitté. Nous prions Mme Fanton d'agréer l'expression des très sincères et très profonds sentiments de condoléances de la *Construction Lyonnaise*.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Emploi de la Fondation Grogard.

La fondation Grogard, pour l'exécution de bustes de Lyonnais dignes de mémoire, offrant un disponible d'environ 2.700 francs, le Maire de Lyon propose, cette année, l'exécution du buste de Philippe de Lasalle (1723-1805), mécanicien-ingénieur, à qui la fabrique lyonnaise d'étoffes doit de nombreux perfectionnements. Le Conseil municipal va avoir à choisir, parmi les artistes sculpteurs qui ont adressé leur demande, celui des postulants à qui sera confiée l'exécution de cette œuvre.

Mise en régie du Gaz à Saint-Etienne.

Par délibérations du 17 décembre 1909 et du 4 février 1910, le Conseil municipal de Saint-Etienne (Loire) a décidé d'organiser l'exploitation du gaz de cette ville, sous forme de régie intéressée, et de recevoir jusqu'au 29 mars 1910 les propositions qui lui seront adressées à cet effet.

Ces propositions devront comprendre une convention, un cahier des charges et être accompagnées de la justification des capacités techniques et financières du demandeur.

Le grand succès du jour.

Le plus grand succès du jour est le porte-plume réservoir *Onoto*. Tout le monde s'extasie sur l'ingénieur perfectionnement de cet instrument parfait, qui se remplit automatiquement sans compte-gouttes en trois secondes, permet d'écrire vingt mille mots et ne laisse jamais échapper aucune fuite d'encre, placé dans n'importe quelle position. On peut, en parlant de l'*Onoto*, réaliser la fameuse formule : « L'essayer, c'est l'adopter. » Modèles simples ou modèles riches sont munis du même système.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — M. Curny, architecte, 351, rue Paul-Bert, à Lyon, est chargé de l'étude d'un projet d'agrandissement et d'appropriation des immeubles de Bellevue à *Châtillon-sur-Chalaronne*; le montant s'en élève à 41.000 francs. — Dans la même commune, 16.500 francs sont affectés à la construction d'un mur d'enceinte autour du Jardin anglais, des trottoirs de la rue Neuve, de la rue Dos-d'Ane et de l'avenue de la Gare.

ARDÈCHE. — La ville de *Privas* projette de reconstruire la passerelle du Ranc, et affecte une somme de 72.380 francs à la construction d'une école maternelle sur les terrains Vigouroux.

LOIRE. — M. Félix, architecte à Roanne, a été chargé d'établir un projet de construction d'un lavoir public à *Saint-Symphorien-de-Lay*, et d'un réservoir au lieu de *Cupirotte*. — Des travaux de voirie s'élevant à 32.000 francs vont être exécutés à *Firminy*.

On demande à acheter un "TARIF DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS" (Edition 1884).
Faire offres aux Bureaux du Journal.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

11 Février 1910	DROITS D'ACCISS EN SUS 100 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	170 »	175 »
— en planche rouge	210 »	215 »
— — — jaune	172 50	177 50
Etain Banka en lingots	400 »	405 »
— Billiton et détroits en lingots	395 »	400 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	41 »	42 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	44 »	45 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	75 »	76 »
— — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— lamine	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	» »
— lamine	330 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer a double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 Janvier au 7 Février 1910

Rue Tramassac, 1. Annexe. Prop., M. Berthaud. Arch., M. Boistard, rue Servient, 5.

Chemin des Pins, 54. Annexe. Propr., M. Vulliod. Entrep., MM. les fils Tauty.

Rue des Asperges, 110-112, et rue de la Lône. Deux maisons. Prop., Société de Logements économiques, rue Rabclais, 10.

Rue Tête-d'Or, angle boulevard du Nord. Maison. Propr., M. Guillemaz, rue Tronchet, 107. Arch., M. Thoubillon, 119, rue Pierre-Corneille.

Cours Gambetta, angle rue Saint-Honoré. Hangar. Propr., MM. Lumière et fils, rue Saint-Victor.

Gare de la Guillotière. Hangar. Propr., Compagnie P.-L.-M. Conducteur, M. Pommier.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 3 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Aménagement de l'ancien archevêché pour l'installation des bibliothèques municipales. — 2^e lot, Pierre de taille dures et mi-dures. Montant, 9.163 fr. Adjud., M. Didier, à Fleurieu-sur-l'Arbresle, 5 p. 100 de rabais.

Rhône. — Soumissions avant le 4 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Construction de planchers en béton armé au groupe scolaire de la Buire. Montant, 66.777 fr. 30. Offre, M. Morin, 66.777 fr. 50. Adjud., M. Foraz, au prix de 63.490 fr.

Rhône. — Demandes avant le 11 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction de planchers en béton armé au groupe scolaire du quai Jayr. Montant, 47.550 fr. Adjud., M. Pérol, au prix de 51.747 fr. 75.

Rhône. — 10 février. — *Mairie de Villeurbanne.* — Construction d'une école maternelle. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, etc. Montant, 14.196 fr. 62. Adjud., MM. Laferrère et Cie, 103, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Villeurbanne, 20,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 5.057 fr. 79. Adjud., Société coopérative des ouvriers charpentiers, 18, boulevard Pommerol, à Villeurbanne, 24 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 5.497 fr. 23. Adjud., M. Bécameil, 31, rue Tréon, à Villeurbanne, 21,05 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, marbrerie, peinture. Montant, 3.731 fr. 89. Adjud., Union ouvrière des peintres et plâtriers, 13, rue du Boeuf, à Lyon, 32,27 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 2.921 fr. 58. Adjud., M. Garin, 25, rue Parmentier, à Villeurbanne, 29,80 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie, plomberie. Montant, 2.481 fr. 88. Adjud., Société coopérative des ouvriers plombiers et zingueurs, 40, rue Saint-Michel, à Villeurbanne, 29,50 p. 100 de rabais.

Ain. — 6 février. — *Mairie d'Hauteville.* — Construction d'une école mixte. Montant, 11.225 fr. 55. Non adjugé.

Ain. — 6 février. — *Mairie de Saint-André-de-Corcy.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 13.594 fr. 55. Soumissionnaires : M. Lefort, 12 p. 100 d'augmentation. — MM. Abel, Gay, Bourbon, prix du devis. — Adjud., M. Dury, à Saint-André-de-Corcy, 2 p. 100 de rabais.

Allier. — 30 janvier. — *Mairie de Cérilly.* — Travaux divers à l'hospice de Cérilly. — 1^{er} lot. Maçonneries. Montant, 5.569 fr. 21. Adjud., M. Thiaillier, à Cérilly, 10,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpenterie. Montant, 350 fr. 83. Adjud., M. Dérêt, à Cérilly, 16 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture. Montant, 313 fr. 75. Adjud., M. Thomas Charles, à Cérilly, 2 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zinguerie. Montant, 54 fr. 25. Adjud., M. Pouplet, à Cérilly, 15 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 536 fr. 83. Adjud., M. Blanc, prix du devis. — 6^e lot. Serrurerie. Montant, 1.322 fr. 87. Adjud., M. Gozard, à Cérilly, 15 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.051 fr. 56. Adjud., M. Dérêt, à Lucey-Lévy, 12 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 6 février. — *Mairie de Saint-Jullien-Boutières.* — Construction d'une école primaire de filles et améliorations à l'école de garçons. Montant, 28.869 fr. 25. Soumissionnaires : MM. L. Navoly, 5 p. 100. — J. Rey, 2 p. 100. — J. Crouzet, 1 p. 100. — Adjud., M. Louis Chanut, à Arcens, prix du devis.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dépôt des pièces 10 mars, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Installation d'un chauffage à vapeur dans les bâtiments de la Nouvelle Morgue, à la Faculté de Médecine. Les travaux sont évalués à la somme de 2.000 fr. Le cautionnement à fournir est fixé à 200 fr. — Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. En outre, des plans sont à la disposition des entrepreneurs chez M. Curny, architecte, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Doubs — *Montbéliard.* — Travaux devant être mis prochainement en adjudication à la sous-préfecture : Belieu. Construction d'un réservoir et d'une rampe à pompes. Architecte, M. Goguely, à Baume-les-Dames. Montant, 5.008 fr. 27. Cautionnement 150 fr. — Etréchy. Construction d'un lavoir. Architecte, M. Réess, à Montbéliard. Montant, 1.270 fr. 42. Cautionnement, 50 fr. — Pont-de-Roide. Agrandissement du cimetière. Architecte, M. Surleau, à Montbéliard. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Valentigney. L'avant-projet désigné ci-après est actuellement soumis à l'enquête d'utilité publique de vingt jours ; il concerne les travaux d'adduction et distribution d'eau au profit des communes d'Hérimoncourt et de Valentigney. — 1^{er} lot. Conduites d'adduction et de distribution, fourniture de tuyaux et pièces en fonte, robinets-vannes et ventouses. Montant, 123.436 fr. 10. Imprévus, 6.563 fr. 90. Total, 130.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 2^e lot. Captage de la source Macler, couverture des tranchées et pose des conduites d'adduction et de distribution, établissement de prises particulières. Montant, 79.942 fr. 39. Imprévus, 20.057 fr. 61. Total, 100.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — 3^e lot. Construction de deux réservoirs en maçonnerie. Montant, 25.229 fr. 57. Imprévus, 2.770 fr. 43. Total, 28.000 fr.

Haute-Loire. — Samedi 26 février, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction de chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Alleyras. Chemin n° 3. Montant, 16.500 fr. Cautionnement, 550 fr. — 2^e lot. Chernelix. Chemin n° 2. Montant, 16.400 fr. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Couban. Chemin n° 6. Montant, 14.000 fr. Cautionnement, 420 fr. — 4^e lot. Le Pertuis. Chemin n° 5. Montant, 15.800 fr. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot. Rauret. Chemins n° 2 et 8. Montant, 14.400 fr. Cautionnement, 450 fr. — 6^e lot. Saint-Quentin-Chaspignac. Chemin n° 3. Montant, 16.800 fr. Cautionnement, 500 fr. — 7^e lot. Sôlignac-sur-Loire. Chemin n° 4. Montant, 1.900 fr. Cautionnement, 100 fr. — 8^e lot. Varennes-Saint-Honorat. Chemin n° 1. Montant, 15.200 fr. Cautionnement, 500 fr. — 9^e lot. Vernassal. Chemin n° 7. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur des ponts et chaussées, au Puy. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Samedi 5 mars, 2 h. — *Mairie de Thônes.* — Adduc-

tion et distribution des eaux de la source des Etouvières. Montant, 49.331 fr. 59. A valoir, 3.668 fr. 41. Total, 53.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Renseignements à la mairie.

Hérault. — Dimanche 6 mars, 2 h. — *Mairie de Clermont-l'Hérault.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Restauration de l'abattoir. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 125 fr. — 2^e lot. Reconstruction du mur de la fontaine. Montant, 1.400 fr. Cautionnement, 70 fr. — 3^e lot. Construction d'aqueducs-égouts. Montant, 1.200 fr. Cautionnement, 60 fr. — 4^e lot. Elargissement et empiérement du chemin latéral à la gare. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot. Peinture des ponts sur le Rhône. Montant, 500 fr. Cautionnement, 25 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte, à la mairie. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 26 février, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Travaux communaux de 1910 à 1912. 1^o Travaux de plantation et d'entretien des arbres et des haies des places, boulevards et promenades publiques. — 1^{er} lot. Montant, 2.400 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Montant, 2.300 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Montant, 2.900 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^o Travaux d'entretien et de décoration des jardins et squares. 1^{er} lot. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Montant, 1.900 fr. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Samedi 26 février, 2 h 1/2. — *Mairie d'Avignon.* — Syndicat de l'île d'Oiselet (commune de Sorgues) Travaux de réparation des avaries causées à la Digue syndicale par les crues d'octobre-novembre 1907. Ces travaux consistent en terrassements, maçonnerie, perrés et enrochements. Travaux à l'entreprise, 68.292 fr. 19. A valoir, 7.707 fr. 81. Total, 76.000 fr. Frais, 700 fr. Visa par M. Hugues, ingénieur ordinaire, en résidence à Avignon. — Renseignements : 1^o à la mairie de Sorgues; 2^o dans les bureaux de M. Hugues, ingénieur, rue Petite-Fusterie, 17, à Avignon.

Vaucluse. — Lundi 28 février, 3 h. — *Mairie d'Avignon.* — Aménagement du collège de jeunes filles dans l'immeuble sis rue Palapharnerie. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, plâtreries. Montant, 69.214 fr. 71. Cautionnement, 2.750 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 21.080 fr. 67. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 8.322 fr. 34. Cautionnement, 350 fr. — 4^e lot. Tôlerie, plomberie et zinguerie. Montant, 12.941 fr. 11. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 15.283 fr. 11. Cautionnement, 600 fr. — 6^e lot. Charpente et couverture. Montant, 5.122 fr. 52. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Busquet, architecte, auteur du projet, place Pignotte, à Avignon.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 53981

EN VENTE A L'OFFICE DE PUBLICITE
LYON — 13, Rue Confort, 13 — LYON

PANAMA A LOTS

TOUS LES TITRES REMBOURSABLES

ix tirages par an : les 15 février, avril, juin, août, octobre et décembre

Trois gros lots de 500.000 francs; Trois de 250.000 francs; ix de 100.000 francs; plus 354 autres lots divers

Obligations à Lots du Congo

Les tirages se suivent tous les deux mois, soit les 20 février, avril, juin, août, octobre et décembre

Gros lots : 150.000 et 100.000 francs. — Intérêts 5 0/0 s'ajoutant chaque année au taux de remboursement

BONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE LA PRESSE 1887 — BONS DE L'EXPOSITION DE 1889

Vente au comptant : Remise immédiate ou expédition FRANCO des titres par retour du courrier.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandes, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, Plâtres. Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

FAÏENCE, TERRE CUITE ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRÍQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLÉS EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héritaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

TRÈS BELLE SITUATION

est offerte à jeune GÉOMÈTRE ou ARCHITECTE désirant s'établir : Adresser demandes Agence Fournier, Lyon. N° 1123.

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES
Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU
Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général
39, rue de la Bourse à LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON